



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

REGLEMENT SPECIFIQUE COUPE DORDOGNE FUTSAL

Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La District de la DORDOGNE organise annuellement une épreuve départemental nommée Coupe de Dordogne Futsal (CDF).

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, Le règlement championnat FUSAL DISTRICT 24 est appliqué.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété du district de la DORDOGNE. Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration. Elle doit être retournée au siège du district avant le 30ème jour précédant la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La CDF est organisée et gérée par la Commission des Compétitions Seniors – Section Futsal et commission du foot diversifié.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La CDF est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFF, dont le siège social se situe sur le territoire de la Dordogne.

2/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS ou le bordereau d'engagement de début de saison

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et des Districts, pour pouvoir s'engager en CDF.

2/ Les clubs participant aux championnats Régionaux et départemental FUTSAL sont dans l'obligation de s'engager sur cette épreuve.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Cette compétition se déroulera en deux étapes, une phase de poule et d'une phase finale qui débute à partir des ¼ de Finale. (Voir exemple annexe 1)

Suite aux qualifications en coupe de Dordogne une coupe du district sera mise en place pour une phase finale en fonction du nombre d'équipe engager.

1/ La phase préliminaire sous forme de poule avec des matchs aller / retour au regard du nombre d'engagés et de la désignation des exempts.

Décompte de points :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité : -1 point



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

- Forfait : -1 point (l'équipe déclarant forfait devra régler ses frais d'arbitrage + ceux de l'adversaire de la journée).

A l'issue de la phase de poule, les critères retenus pour départager les équipes ex-aequo sont :

- le goal average particulier
- le goal average général
- le fair play (cartons rouges puis jaunes)
- la meilleure attaque

A partir des ¼ de Finale, un tirage au sort sera procédé de manière intégrale.

2/ Epreuve Finale Elle réunit 2 équipes sur un lieu géographique neutre.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures de match

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres sur des semaines précises, les clubs devant s'organiser pour trouver un horaire sur cette semaine désignée. Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse via FOOTCLUBS. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à 2 niveaux au moins en dessous de son adversaire, le match est fixé sur son terrain. De plus, si le club tiré au sort en deuxième s'est déplacé au tour précédent, et qu'il se situe au même niveau que celui de son adversaire, alors que son adversaire recevait ou était exempt lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain. En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée Les niveaux retenus sont les suivants : · Niveau 1 : Régional 1 · Niveau 2 : Régional 2 · Niveau 3 : Championnat Départemental ou non engagé en Championnats Futsal

3/ Terrains

Si le gymnase du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer un gymnase de repli, la rencontre est automatiquement inversée. A défaut d'utilisation des gymnases des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée.

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs

Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un Gardien de But. Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match.

2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club. Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente. Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 12 pour les joueurs inscrits sur la feuille de match. Les remplaçants doivent porter une chasuble de couleur différente. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.

4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu. Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Lors de la Finale, le District Dordogne fournit les ballons du match (3).

5/ Qualification et Participation

Les conditions de qualification sont celles indiquées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Pour la participation, un joueur possédant une licence Futsal et une licence Libre dans 2 clubs différents ne pourra participer qu'avec une seule des équipes à cette compétition. Il ne pourra participer qu'avec l'équipe avec laquelle il aura débuté cette compétition et ce, même si cette équipe est éliminée et l'autre est toujours en lice.

Le joueur doit être en détention d'une licence futsal ou libre dans le club avec qui il participe à la coupe de Dordogne.

Lors de cette compétition les joueurs ne pourront pas changer d'équipe ils devront terminer la compétition avec l'équipe avec laquelle ils ont participés lors de leur 1^{er} match à l'exception du gardien de but.

Dans les cas cités, le club fautif aura match perdu.

6/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre de la CDF est de 50 min temps réel (2 x 25). Entre les deux périodes, une pause de 15 min est observée. Si possible, la Finale sera d'une durée de 40 min en temps réel (2x20) avec chronométrage électronique.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à une prolongation de 2 x 5 minutes. En cas d'égalité à l'issue des prolongations, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but (3 tireurs puis si égalité le principe de la mort subite).

7/ Table de marque

La table de marque devra être obligatoirement fournie par le club recevant. En cas d'absence, le délégué prendra la décision de ne pas débiter la rencontre, la Commission compétente statuant par la suite sur l'issue de la rencontre en donnant match perdu au club recevant.

8/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

ANNEXE 1

Tableau fonctionnement coupe de Dordogne en fonction du nombre de clubs engagés

Nbr équipe engagé	Nbr de poule	Nbr équipe /poule	Qualification phase final
12	3	4	1er et 2eme/poule et 2 meilleur 3ieme
16	4	4	1er et 2ieme/poule
20	5	4	1er/poule et les 3 meilleurs 2ieme
24	6	4	1er de chaque poule et 2 meilleur 2ieme
28	7	4	1er de chaque poule et Le meilleur second
32	8	4	1er de chaque poule